

ENQUETE QUALITATIVE SUR LE TRAVAIL SAISONNIER EN SUD DORDOGNE

(A réaliser auprès de 200 employeurs (100/Pgd Noir + 100/Bergeracois))

Message introduction : En complément d'une étude réalisée actuellement en partenariat avec l'INSEE sur le travail saisonnier en sud dordogne, la maison de l'emploi souhaite vous interroger de manière anonyme. Les résultats viendront compléter l'étude de l'INSEE. **Acceptez-vous de répondre à quelques questions ? Merci de votre disponibilité.**

(Complément si l'employeur veut connaître l'objectif de cette étude)

Objectifs : obtenir une analyse quantitative des établissements et salariés concernés, et qualitative des profils et de leurs problématiques : emploi, formation, hébergement, mobilité...)

Lire la définition du CDD saisonnier : Le recours au CDD est possible s'il s'agit de travaux qui sont normalement appelés à se répéter chaque année dans une entreprise à date à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs. Sont notamment concernés le secteur agricole, les industries agroalimentaires et le tourisme.

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

1 - Domaine d'activité principale de l'entreprise :

- Tourisme (Hôtel-restaurant-camping-sites...)
- Industrie IAA
- Commerce
- Agriculture
- Autre

2 - Commune de l'Etablissement

RECRUTEMENT MAIN D'ŒUVRE SAISONNIERE

3 - Combien de saisonniers recrutez-vous chaque année ? (Base 2008 et 2009)

2009

- CDD saisonnier Nombre :
- Dont Job d'été (juil - août) Nombre :

- CDD classique Nombre :

2008

- CDD saisonnier Nombre :
- Dont job d'été (juil - août) Nombre :

- CDD classique Nombre :

5 - Par quel canal principal recrutez-vous ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Candidatures spontanées
- Pôle emploi - Bourse de l'emploi (dépôt offre)
- Intérim
- Groupement employeurs
- Autre

6 - Fidélisez-vous votre personnel saisonnier ?

- oui non

7 - Si oui, par quel moyen :

(Plusieurs réponses possibles)

- Salaire
- Formation
- Reconduction du CDD saisonnier d'une saison à l'autre
- Annualisation

4 - Avez-vous des difficultés à recruter votre personnel saisonnier ?

- Oui Non

Si oui, sur quel(s) poste(s) et pour quelle(s) raison(s) ?

8 - Par ordre d'importance, vous recrutez des saisonniers résidents ? (Classifiez les réponses par ordre d'importance en numérotant les réponses)

- en Périgord noir
- en Bergeracois
- sur le Département Dordogne
- sur le territoire national
- A l'étranger

ACCUEIL/INTEGRATION DANS L'ENTREPRISE

9 - Que faites-vous pour faciliter l'accueil et l'intégration de vos saisonniers ? (Plusieurs réponses possibles)

- Visite de l'entreprise
- Présentation aux collègues
- Affectation d'un tuteur
- Remise d'un livret d'accueil
- Formation
- Autre
- Rien de particulier

FORMATION

10 - Connaissez-vous les dispositifs de formation pour les personnes embauchées en CDD ?

- Oui non

11 - Remettez-vous le BIAF (Bordereau Individuel Accès à la Formation) en fin de contrat à votre(vos) salarié(s) saisonnier(s)?

- Oui non ne sais pas

LOGEMENT

12 - Logez-vous votre personnel saisonnier ?

- Oui non

- Si oui :

- Gratuitement
- Avec un loyer

- Si non, aidez-vous votre(vos) saisonnier(s) à trouver un logement

- Oui non

AUTRES REMARQUES

Retour du questionnaire par fax au 05 53 31 56 34 à l'attention de Chantal BERTHOME

Par mail après l'avoir scanné avec vos réponses à espace.saisonniers@mdepn.com

Par courrier à : Espace Saisonniers – Chantal Berthomé – Maison de l'emploi – Place Marc Busson - 24200 Sarlat